
AVIS PUBLIC

CONCERNANT LE RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE STOKE

Avis est par la présente donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de **Stoke**, devant être en vigueur durant les exercices financiers **2019-2020-2021** a été déposé à mon bureau le **13 septembre 2018**, et que toute personne peut en prendre connaissance à nos bureaux, durant les heures régulières d'ouverture.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle est elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

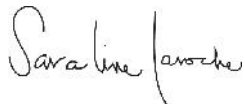
Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1^{er} mai 2019 (soit **au plus tard le 30 avril 2019**);
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

OMRÉ de la MRC du Val-Saint-François
3, rue Greenlay Sud, bur. 101
Windsor, Québec J1S 2J1

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 2003-03 de la MRC du Val-Saint-François et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné le 19 septembre 2018.



Sara Line Laroche
Directrice générale et secrétaire trésorière
Municipalité de Stoke